

CQPM • Technicien en machines tournantes sous pression



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le technicien en machines tournantes sous pression intervient, dans des activités d'installation, d'exploitation ou de maintenance des machines tournantes sous pression, telles que des pompes (centrifuges, volumétriques rotatives et alternatives,...), des compresseurs (centrifuges, alternatifs), des turbines (à gaz, à vapeur), et leurs éléments mécaniques associés. Il intervient sur un site industriel et en atelier de maintenance, selon les règles de sécurité et la réglementation. Il peut aussi effectuer la planification d'opérations de maintenance ou d'installation d'équipements et également coordonner une équipe.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La coordination des travaux (neufs et/ou maintenance) et du plan de prévention
- La mise en fonctionnement d'une machine tournante sous pression
- Le diagnostic et analyse des résultats

COMPÉTENCES

Conduire une réunion de coordination, associant les différents intervenants internes ou externes



Rédiger et/ou participer à un plan de prévention et de sécurité

Superviser et contrôler les opérations définies

Réceptionner, régler et/ou tester une machine tournante sous pression

Etablir un dossier technique lié à la machine

Réaliser le démontage et l'expertise détaillée d'une machine tournante

Diagnostiquer une panne ou un dysfonctionnement machine

Réaliser des analyses adaptées (vibratoire, thermodynamique, électrique, mécanique, huile,...) et interpréter les résultats

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : C

Niveau : 5

N° Cert. : 2006 0252

État : Active

RNCP : 37049

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)